

Sanofi-aventis et la société américaine de biotechnologies Alopexx signent un accord de collaboration sur un nouvel anticorps monoclonal humain en infectiologie

- Nouvel anticorps dirigé contre le *Staphylocoque aureus* résistant à la méthicilline et d'autres germes responsables d'infections graves -

Paris, France – Le 10 Décembre 2009 – Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE: SNY) et Alopexx Pharmaceuticals (LLC) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de collaboration et d'une option de licence portant sur un anticorps monoclonal humain, premier de sa catégorie, dans la prévention et le traitement des infections causées par *S. aureus*, *S. epidermidis*, *E. coli*, *Y. pestis* (la bactérie à l'origine de la peste) et d'autres infections graves. Ce nouvel anticorps est actuellement en phase de développement préclinique.

« *L'émergence des infections résistantes aux antibiotiques constitue un besoin médical non satisfait* », a déclaré Marc Cluzel, Vice-Président Exécutif R&D, sanofi-aventis. « *Je suis particulièrement heureux d'entamer cette collaboration avec Alopexx sur un produit aussi prometteur, qui pourrait potentiellement constituer un élément clé de notre portefeuille anti-infectieux et jouer un rôle de premier plan dans la prévention et le traitement des infections résistantes.* »

« *Nous nous félicitons de ce partenariat avec sanofi-aventis* », a déclaré le Docteur Daniel Vlock, Directeur Général d'Alopexx Pharmaceuticals. « *La volonté de sanofi-aventis de s'associer à des sociétés de biotechnologies comme Alopexx afin de développer cette approche innovante pour la prévention et le traitement des infections graves et d'autres maladies, est pour nous un signal encourageant et nous permet d'espérer qu'en cas d'approbation, cet anticorps pourrait avoir un impact décisif sur la vie de plusieurs milliers de personnes dans le monde* ».

Selon cet accord, Alopexx conduira le développement de ce produit jusqu'à la phase I, prévue courant 2010. Au cours de cette phase I, sanofi-aventis pourra exercer son option pour une licence exclusive mondiale pour développer et commercialiser ce produit. Sanofi-aventis financera une partie de la phase I et versera à Alopexx un paiement initial ainsi que des paiements d'étapes selon l'avancement du développement, de l'enregistrement et de la commercialisation, et ceci pour un montant total maximal de 375 millions de dollars, de même que des redevances sur les ventes des produits ainsi commercialisés.

A propos du nouvel anticorps humain d'Alopexx

Cet anticorps monoclonal humain pourrait se substituer aux antibiotiques dans la lutte contre les infections à staphylocoque doré résistant à la méthicilline et contre d'autres infections graves. Contrairement aux antibiotiques, les anticorps monoclonaux ne devraient pas entraîner de résistances bactériennes au traitement. La cible de cet anticorps est un polysaccharide appelé PNAG qui joue un rôle essentiel dans la virulence des infections à staphylocoques et dans la réponse immunitaire correspondante. Les souches de *S. aureus* qui ne peuvent pas produire de PNAG causent significativement moins d'infections. En se liant au PNAG, l'anticorps stimule la destruction bactérienne par les globules blancs. Cet anticorps a été développé initialement par les Drs Gerald Pier et Casie Kelly-Quintos du Channing Laboratory (Brigham and Women's Hospital), en collaboration avec les Drs Lisa Cavacini et Marshall Posner du Human Monoclonal Antibody Laboratory (Beth Israel Deaconess Medical Center), tous deux rattachés à la Faculté de médecine de l'Université Harvard.

A propos des infections nosocomiales et résistantes aux antibiotiques

Selon les estimations, près de 2,9 millions de cas d'infections nosocomiales ont été recensées aux Etats-Unis en 2005, dont 1,2 million étaient dues à des organismes Gram-positifs tels que des staphylocoques. Ce chiffre pourrait passer à 1,9 million d'ici à 2010. Parallèlement, les infections résistantes à plusieurs classes d'antibactériens devraient pratiquement doubler, passant de plus de 600 000 à près de 1,2 million de cas.

A propos d'Alopexx Pharmaceuticals (LLC)

Alopexx Pharmaceuticals (www.alopexx.com) a été cofondée par Gerald Pier, Ph.D. professeur de médecine (microbiologie et génétique moléculaire) au Brigham and Women's Hospital et à la Faculté de médecine de l'Université Harvard, et Daniel Vlock, M.D. Son ambition est de développer et d'étudier des agents innovants pour la prévention et le traitement des infections à staphylocoque doré résistant à la méthicilline et d'autres infections graves. Pour plus d'informations, merci de s'adresser au Docteur Daniel Vlock, daniel.vlock@alopexx.com.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections relatives au développement de produits et à leur potentiel et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.